

Recyclage des déchets du second œuvre des bâtiments : Le projet DÉMOCLÈS dévoile ses conclusions

Alors que la filière bâtiment génère environ 10 millions de tonnes de déchets du second œuvre chaque année, recyclés à moins de 35 %¹ en moyenne, **le projet DÉMOCLÈS démontre que l'on peut recycler jusqu'à 80 % des déchets du second œuvre sans surcoût dès lors que cette problématique devient l'affaire de tous, depuis la maîtrise d'ouvrage jusqu'aux industriels du recyclage.** Une perspective encourageante alors que des objectifs ambitieux ont été fixés par la loi de transition énergétique en matière de gestion des déchets issus du bâtiment : 70% devront être recyclés dès 2020.

DÉMOCLÈS : LES GRANDS ENSEIGNEMENTS

1 – Mélanger les déchets dans une benne est un frein au recyclage des déchets de second œuvre

90 %² des déchets de réhabilitation sont collectés en mélange, le plus souvent en benne, ce qui représente un véritable frein au recyclage des déchets du second œuvre car :

- Certains déchets sont dangereux : équipements électriques, tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie, bois traité... autant de déchets qui nécessitent un traitement spécifique et donc une collecte séparée.
- La qualité des déchets est dégradée s'ils sont mélangés dans une benne, ce qui rend impossible leur recyclage (exemples : verre ou plâtre brisé, présence de mercure provenant de tubes fluorescents, etc.)
- Des taux de valorisation trop faibles et peu lisibles : selon l'ADEME, le taux de valorisation des déchets inertes en mélange (verre, faïence, carrelage, sanitaires...) n'est que de 35 %, et de 15 % pour les déchets non dangereux (plâtre, bois, revêtement de sol, isolants...). Ceux annoncés par les gestionnaires de déchets, souvent plus élevés, sont transmis par les plates-formes de tri des déchets du BTP. Ils concernent l'ensemble des déchets qui y transitent, tous chantiers et types de déchets confondus, dont souvent des déchets hautement recyclables tels que les gravats. Les taux de valorisation transmis sont donc non représentatifs des déchets du second œuvre.

2 - On peut mieux valoriser les déchets à périmètre économique constant

- Une nécessaire réorganisation de la logistique de collecte : il est nécessaire de collecter les déchets séparément dans des contenants adaptés. Avec la dépose sélective, nul tri à effectuer : les déchets sont mis directement dans les contenants dédiés dès leur dépose. Ces contenants, plus petits que les bennes, sont plus maniables et transportables depuis le poste de travail des opérateurs jusqu'à l'aire d'évacuation des déchets.
- Un périmètre économique constant : la mise en mélange des déchets dans une benne en pied de chantier entraîne souvent des coûts supplémentaires indirects de main d'œuvre pour l'entreprise de travaux. L'utilisation de contenants dédiés de plus petite taille au plus près du lieu de dépose permet de limiter les manipulations.
- Des meilleurs taux de valorisation : l'utilisation de contenants séparés permettent d'augmenter le taux de valorisation et d'avoir une estimation du taux de valorisation des déchets du chantier au plus proche du réel car transmis par familles de déchets.

¹ ADEME

² IFEN



Paris, le 29 septembre 2016

3 - La gestion des déchets de chantier est l'affaire de tous et commence dès la maîtrise d'ouvrage

- La gestion des déchets repose sur une responsabilité collégiale : cela nécessite que les acteurs se coordonnent. Dans les faits, la responsabilité de la gestion des déchets pèse sur les entreprises de travaux alors que sur le plan juridique, il existe une notion de coresponsabilité qui commence dès la maîtrise d'ouvrage.
- La maîtrise d'ouvrage est le 1er maillon de la chaîne de responsabilité des déchets : elle doit mettre en œuvre, via la maîtrise d'œuvre, un réel pilotage de la gestion des déchets et exiger la traçabilité des déchets. Les entreprises de travaux doivent connaître les filières de valorisation et les gestionnaires de déchets doivent proposer des services adaptés aux caractéristiques de chaque chantier et aux objectifs de valorisation des déchets.

Sur quels leviers agir pour impulser le changement ?

1 – Clarifier les responsabilités de chaque acteur :

- La maîtrise d'ouvrage doit exprimer ses attentes
- La maîtrise d'œuvre doit préparer et suivre la gestion des déchets
- L'entreprise chargée du curage doit être un spécialiste
- Le gestionnaire de déchets doit être transparent

2 – Former des acteurs coresponsables de la gestion des déchets

Les travaux du projet DÉMOCLÈS ont démontré que la gestion des déchets n'est pas connue, en particulier dans la phase de préparation des travaux. Il est nécessaire de former les différents intervenants : les MOE, les diagnostiqueurs déchets, les conducteurs de travaux, les chefs d'équipe, les gestionnaires de déchets.

3 – Optimiser l'exploitation des outils de suivi existants

Diagnostic déchets, registre des déchets, SOGED... : autant d'outils pratiques qui permettent d'assurer le suivi des déchets, mais qui sont souvent peu connus ou mal utilisés.

DÉMOCLÈS

Lancé fin 2014 à l'initiative de Réylum et mené par un réseau d'une quarantaine d'organismes, entreprises et administrations, dont le ministère de l'Écologie, le ministère de l'Économie et l'ADEME (principal financeur), DÉMOCLÈS est un projet inédit visant à améliorer le recyclage des déchets du second œuvre issus des chantiers de démolition/réhabilitation. Durant 18 mois, des données ont été collectées sur 19 chantiers et analysées par des groupes de travail composés de maîtres d'ouvrage, de gestionnaires de déchets, de maîtres d'œuvre et d'entreprises de travaux.

Plus d'informations sur les conclusions du projet DÉMOCLÈS sur www.recylum.com/democles

Contacts presse :

Réylum - Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@recylum.com

Thomas Marko & Associés : Séphanie Beauhaire • Tél. : 01 53 20 38 71 • stephanie.b@tmarkoagency.com

Sarah Chabane • Tél. : 01 44 90 87 46 • sarah.c@tmarkoagency.com

